



GRAND EST

[PERSPECTIVES]

#RelancerMonEntreprise



BAISSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION

Le principe

Cette mesure vise à alléger les impôts de production des entreprises, qui sont déconnectés de leurs performances économiques, dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire.

Le montant de l'aide, du financement

La baisse des impôts de production se traduit par la combinaison des 3 mesures suivantes :

- 1- La réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- 2- La réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour leurs établissements industriels évalués selon la méthode comptable.
- 3- L'abaissement de 3% à 2% du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale (CET) en fonction de la valeur ajoutée, ce qui permettra d'éviter qu'une partie du gain de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisée par le plafonnement.

Le public éligible

Toutes les entreprises redevables de la CVAE, ainsi que toutes les entreprises redevables de la CFE et de la TFPB au titre de leurs établissements industriels. Les petites entreprises non redevables de la CVAE (celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 €) bénéficieront, lorsqu'elles remplissent les conditions, de la baisse du taux de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée.

Les démarches à effectuer

Vous n'aurez aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de ces mesures fiscales. L'ensemble de ces mesures fiscales seront votées d'ici la fin de l'année dans la loi de finances pour 2021. Elles s'appliqueront aux échéances correspondants aux impôts dus au titre de l'année 2021. Cette baisse des impôts de production est pérenne

S'INFORMER

SE FORMER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Pour me faire accompagner par ma CMA :

Territoire	N° de téléphone	Contact Mail @
Alsace	03 88 19 79 79	info-conseil@cm-alsace.fr
Ardennes	03 24 56 81 81	entreprise@cma-ardennes.fr
Aube	03 25 82 62 00	contact@cma-aube.fr
Marne	03 26 40 64 94	entreprise@cm-marne.fr
Haute-Marne	03 25 32 19 77	cmezzo@cma-haute-marne.fr
Meurthe et Moselle	03 83 95 60 60	CMA54_developpement_economique@cma-meurthe-et-moselle.fr
Meuse	03 29 79 20 11	contact@cma-meuse.fr
Moselle	03 87 39 31 00	serviceclients@cma-moselle.fr
Vosges	03 29 69 55 55	animation.eco@cma-vosges.fr

Pour en savoir +

- <http://grand-est.direccte.gouv.fr/France-Relance>
- <https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/Guide-les-dispositifs-a-destination-des-PME-et-TPE.pdf>